

LEmag

LA REVUE DE L'UNSA FERROVIAIRE



Pause estivale terminée, c'est reparti !

EDITO

▶ Une rentrée bien chargée

PAGE 3



DÉVELOPPEMENT SYNDICAL

Nouvelle dynamique, nouveau slogan !

PAGE 6



SÉCURITÉ FERROVIAIRE

La Sécurité est notre priorité

PAGES 8 et 9



NOS MÉTIERS

Service Médical : des professionnels à votre service

PAGE 12

+ de 100 Millions d'Euros de budget CE et CCE et pour vous, quels retours



EXCLUSIVITE
UNSA
ferroviaire

Activités sociales Comités d'Établissement

Enquête nationale
Comités d'Établissement SNCF

L'UNSA vous donne la parole !

L'UNSA travaille depuis des années afin de renouveler les prestations offertes aux salariés. Vos attentes au 21^{ème} siècle ont en effet bien évolué, depuis la création de la SNCF !
100 Millions € représentent le budget global Activités Sociales, issu de vos cotisations. Consultez vos contributions AS au taux de 1.721 % (bulletins de paye rubrique UCG).

100 Millions d'Euros de budget CE et CCE et pour vous, quels retours

100 Millions d'€uros et pour vous, quels retours ???

La gestion des Activités Sociales des Comités d'Établissement de la SNCF repose sur un accord datant de 1986. La réforme du ferroviaire nécessite d'adapter celle-ci aux trois nouveaux EPIC. A la date du 31 décembre 2015, les partenaires sociaux devront renégocier cet accord, à défaut c'est par décret que cette gestion sera définie.

L'UNSA considère que les Activités Sociales appartiennent aux salariés et à leurs ayant-droits. La renégociation de l'accord de gestion des Activités Sociales est une opportunité afin de moderniser les prestations attendues par tous les salariés.

Afin de mieux répondre à vos attentes, l'UNSA sollicite votre avis sur :

- Les activités proposées aujourd'hui,
- Vos espérances pour les activités futures.

Répondez à notre « enquête CE SNCF » 100 % en ligne :
[unsa-ferroviaire.org : http://www.unsa-ferroviaire.org/sondage/](http://www.unsa-ferroviaire.org/sondage/)

Flasher moi

SNCF
Mobilités Réseau

Paris, le 24 août 2015

Votre avis nous intéresse

Donnez du poids à la négociation !

L'UNSA vous restituera cette enquête et valorisera vos attentes sur l'utilisation des 100 Millions € de dotation aux CE et CCE

unsa-ferroviaire.org

UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 23 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Répondez à notre « enquête CE SNCF » 100 % en ligne :
unsa-ferroviaire.org : <http://www.unsa-ferroviaire.org/sondage/>



unsa-ferroviaire.org



SOMMAIRE

- **FORMATION** P. 4 et 5
 - Le DIF est mort... Bienvenue au CPF !
- **DÉVELOPPEMENT SYNDICAL** P. 6
 - Nouvelle dynamique, nouveau slogan !
- **ACTUALITÉ** P. 7
 - Travailler pour gagner sa vie...
- **SÉCURITÉ FERROVIAIRE** P. 8 et 9
 - La Sécurité est notre priorité !
- **NOS MÉTIERS** P. 10 et 11
 - Transilien, un nouveau service discount
 - Médical : des professionnels à votre service**ZOOM** P. 11
 - Campagne électorale
- **DIALOGUE SOCIAL** P. 13 à 15
 - Défense du pouvoir d'achat. L'UNSA esseulée
 - Ne pas perdre la tête... à l'Epic de tête
- **VIE SYNDICALE** P. 15
 - AG du Syndicat des Directions Transverses
- **EUROPE** P. 16 et 17
 - Une plénière sous double signe
- **DANS NOS RÉGIONS** P. 18 à 20
 - Congrès Régional Rhône Alpes
 - Conseil du Syndicat Régional de Picardie
 - Changement d'organisation à l'UR de Lille
 - Assemblée Générale de l'UR Lorraine
 - Assemblée Générale de l'UR Alsace
- **VIE SYNDICALE** P. 21
 - Assemblée Générale du Syndicat de Paris Est
- **DU CÔTÉ DES RETRAITÉS** P. 22 à 23
 - Le billet du Président de l'UFR Rentrée
 - AG des retraités du Limousin

LE mag 

Le Mag, la revue de l'UNSA Ferroviaire

56 rue du Fg Montmartre - 75009 Paris

Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65

Courriel : federation@unsa-ferroviaire.org

Site : www.unsa-ferroviaire.org

Directeur de la publication : Marc Baucher

Membres du Comité de rédaction :

Sylvie Bon Garnier, Alain Fennerich, Monique Tessier

Courriel : baucher.m@unsa-ferroviaire.org

Photos : Régis Chessum, François Durivault,

Monique Tessier

Conception/réalisation : IPPAC

14, rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT

Impression : ROTO CHAMPAGNE certifiée IMPRIM'VERT

Z.I. La Dame Huguenotte - 52000 CHAUMONT

CPPAP : 0917 5 07536 - ISSN : 0.395-3.728

EDITO



Une rentrée bien chargée

Comme tous les ans, la rentrée du mois de septembre apporte son lot d'interrogations et d'inquiétudes, sur le climat social, la situation économique et les conflits susceptibles de perturber le quotidien des citoyennes et des citoyens.

Nul doute que nous n'échapperons pas à cette constante annuelle et répétitive. La politique fiction n'amène rien sinon d'alimenter certains salons parisiens qui phosphorent et échafaudent des hypothèses sans justification crédible.

A l'UNSA-Ferroviaire, nous restons pragmatiques, vigilants et combatifs. Les suppositions, les élucubrations de certains ne nous intéressent pas.

Nous préférons alimenter notre réflexion sur des faits, sur des projets bien concrets et formulons nos propositions à partir de nos valeurs avec comme fil conducteur l'intérêt des salariés.

Alors oui, nous disons que la rentrée est bien chargée en regardant les dossiers et les sujets qui se présentent : négociation de nombreux accords, mise en œuvre de nouvelles Instances Représentatives du Personnel, discussions dans le cadre de la toute jeune Branche Ferroviaire qui se construit, dans le contexte de la constitution du Groupe Public Ferroviaire issu de la loi du 4 août 2014.

Ces rendez-vous, malheureusement, nous ne les abordons pas dans le meilleur des climats : tensions sociales exacerbées, dialogue social très perfectible, positionnements pas toujours lisibles de certains acteurs internes.

Et dans tout ceci, où sont les intérêts des salariés ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les chantiers qui nous attendent et qui pour certains sont déjà bien entamés, au propre comme au figuré, ne doivent pas occulter l'essentiel : l'avenir de tous les salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF dans un contexte de turbulences.

C'est dans cet esprit que l'UNSA-Ferroviaire développe son syndicalisme. La proximité doit rester la priorité.

Les élections qui s'annoncent, que ce soit aux Conseils d'Administration, au Conseil de Surveillance, aux Comités d'Etablissement et Délégués du Personnel sont une véritable occasion de mesurer très précisément ce que veulent les électrices et les électeurs.

Les choix sont cruciaux car ils vont déterminer ce que sera la SNCF de demain, les conditions sociales de ses salariés et plus globalement le poids de chacun des acteurs dans la Branche Ferroviaire.

Les choix seront déterminants car en fonction des résultats, soit ils conforteront un certain immobilisme ou bien alors, et c'est ce que nous souhaitons, ils permettront de définir un nouveau paysage syndical avec des partenaires constructifs et modernes sans renier leurs propres valeurs.

L'UNSA-Ferroviaire relèvera ce défi, sans dogmatisme ni accompagnement béat.

Alors oui, la rentrée est chargée.

L'UNSA-Ferroviaire l'abordera avec conviction et détermination pour l'intérêt de toutes et de tous.

Par Marc BAUCHER ■

Le DIF est mort... Bienvenue au CPF !

➤ **A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015, LE DIF DISPARAÎT AU PROFIT DU CPF (COMPTE PERSONNEL FORMATION). POUR VOUS PERMETTRE D'EN SAVOIR PLUS, CHANTAL GUILLAUMIE A RÉPONDU EN DÉTAIL À NOS QUESTIONS.**

SBG : Chantal, le CPF, qu'est-ce que c'est ?

CG : Juste avant de répondre précisément à la question, souvenons-nous que la loi sur la formation promulguée le 5 mars 2014 a pour ambition de placer l'employeur dans une obligation de former et non plus seulement de financer la formation professionnelle. Cette situation procure de nouveaux droits et outils au service du salarié et du demandeur d'emploi.

Ainsi, le CPF est un compte dans lequel se cumulent des heures que les salariés et les demandeurs d'emploi peuvent mobiliser pour se former tout au long de leur vie professionnelle, de l'âge de 16 ans à celui de la retraite. Il se constitue par capitalisation au fil du temps via un système d'abondement et peut être consommé pour des formations certifiantes répertoriées dans des listes en cours de constitution. Il peut aussi permettre l'acquisition de connaissances « socle » ou d'accompagner une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Pour les salariés n'ayant pas travaillé toute l'année à temps complet, salariés à temps partiel, en contrat à durée déterminée, le calcul de l'abondement est réalisé au prorata de la durée du travail effectuée dans l'année.

Zoom : une année de travail à temps complet correspond à la durée de travail conventionnelle ou à défaut à 1607 heures par an.

SBG : Chantal, le CPF s'utilise sur ou hors temps de travail ?

CG : Le CPF peut être utilisé sur et hors temps de travail. Dans le deuxième cas de figure, l'entreprise n'a aucun droit de regard sur l'utilisation que chacun de ses salariés fait de son CPF. A contrario, en règle générale, pour une utilisation sur

temps de travail, l'accord de l'entreprise devra être sollicité en préalable au départ en formation. Enfin, en cas de changement d'entreprise ou de perte d'emploi, les heures inscrites sur le compte restent acquises.

Zoom : l'accord de l'employeur est requis uniquement sur le calendrier de l'action de formation envisagée lorsque celle-ci vise l'acquisition du socle de connaissances et de compétences. L'accompagnement VAE. Une formation financée au titre de l'abondement correctif du CPF lié aux entretiens professionnels ou encore un cas défini par l'accord collectif applicable dans l'entreprise.

SBG : Qui est concerné ?

CG : Tous les salariés, y compris ceux en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage, ainsi que les demandeurs d'emploi.

Zoom : le salarié licencié économique ayant adhéré au contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pourra également mobiliser son CPF. Contrairement au DIF, le CPF n'est pas soldé par la conclusion du CSP.

SBG : A quoi ça sert ?

CG : L'ambition est de proposer aux salariés un dispositif mobilisable tout au long de la vie professionnelle pour l'aider à accompagner, voire anticiper, tout changement d'orientation professionnelle, qu'il soit voulu ou subi. Ainsi, le CPF permet d'accéder à trois catégories de formations :

1. Des formations permettant d'acquérir ce que le législateur dénomme comme étant le « socle de connaissances et de



compétences ». Il comprend les formations suivantes comme par exemple la communication en français, l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique et l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.

Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'il sera possible d'y ajouter des modules complémentaires définis dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, pour lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à la qualification.

2. Des actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE),

3. Des formations qualifiantes ou « certifiantes » figurant dans des listes établies par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel et au niveau de la branche professionnelle (par la CPNE). Elles seront disponibles sur un portail internet administré de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces listes sélectionnent des formations permettant d'obtenir une certification ou une partie de certification inscrite au RNCP ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) ou bien une certification inscrite à l'inventaire de la CNCP (en cours d'élaboration).

Pour les demandeurs d'emploi, sont également éligibles les formations qualifiantes programmées par la Région, Pôle Emploi ou l'AGEFIPH (pour les travailleurs handicapés).

SBG : Mais concrètement, où trouve-t-on le CPF et comment peut-on le mobiliser ?

CG : Le législateur donne la liberté à chaque entreprise de gérer le CPF directement ou d'en transférer la gestion à la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est pour ce deuxième choix qu'a opté le Groupe Public Ferroviaire. La gestion de ce compte est dématérialisée et s'opère donc exclusivement via Internet, par connexion au site : www.moncompteformation.gouv.fr.

Ce site Internet permet également d'accéder facilement aux listes de formations éligibles et d'y créer les dossiers formation successifs.

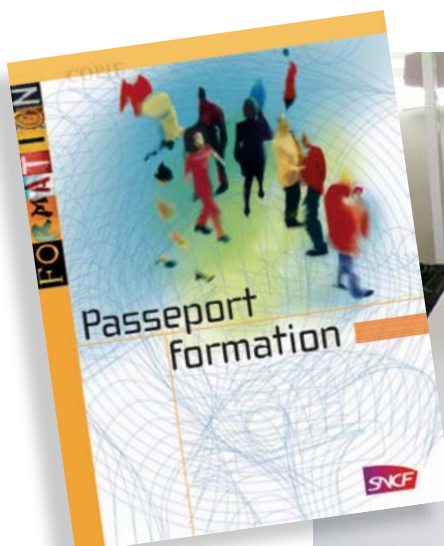
SBG : Effectivement, le salarié ou le demandeur d'emploi se retrouve au cœur du processus de mobilisation de son CPF. Mais sachant que ce levier est au service d'un ou plusieurs projets professionnels successifs, le salarié ne risque-t-il pas de se sentir un peu seul pour élaborer son ou ses projets et trouver des réponses formations bien adaptées ?

CG : En effet, on touche là un des effets délicats de donner autant d'autonomie au salarié pour trouver des réponses dans un environnement complexe. C'est pourquoi, dans le même temps, le législateur souhaite développer la notion de « Conseil en Evolution Professionnelle » (CEP) et crée ou habilite des organisations existantes (les Pôles Emploi, les Cap Emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), les missions locales et les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation) à l'exercice du CEP.

Pour les salariés des 3 EPIC du GPF, ils disposent du recours aux conseillers de l'UNAGECIF, à même d'exercer avec eux les trois niveaux du CEP, à savoir : le premier niveau qui est un accueil individualisé ; le deuxième niveau qui consiste en un conseil personnalisé et le troisième niveau qui devient un accompagnement à la mise en œuvre du projet professionnel.

Le salarié pourra, à sa convenance et en fonction de son besoin, solliciter la mise en œuvre de tout ou partie des trois niveaux de CEP.

SBG : Une dernière question, Chantal : quel financement pour mettre en œuvre ce CPF ? Car c'est bien sûr le nerf de la guerre !



CG : Le financement est assuré par le Pôle Emploi, l'OPACIF, lors de la mobilisation du CPF dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF), l'OPCA de l'entreprise, pour les salariés (hors CIF).

Si la durée de la formation est supérieure au nombre d'heures inscrites sur le CPF, le titulaire peut solliciter des « abondements » au compte, c'est-à-dire le financement d'heures supplémentaires auprès de son employeur, si le titulaire du compte est salarié. Ce seront l'Etat, la Région, le Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi). La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) sera sollicitée, si l'intéressé est titulaire « d'un compte personnel de prévention de la pénibilité » (dispositif mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité).

L'AGEFIPH accompagnera les personnes reconnues travailleurs handicapés.

Le titulaire peut aussi abonder lui-même son compte.

Zoom : au 1^{er} janvier 2015, le DIF disparaît. A titre transitoire les heures créditées sur les comptes DIF au 31 décembre 2014 pourront être utilisées jusqu'au 1^{er} janvier 2021, dans les conditions prévues pour le CPF.

N'hésitez donc pas à contacter l'UNAGECIF via :

- Son site Internet (www.unagecif.org). Vous avez la possibilité de programmer un rendez-vous téléphonique et c'est donc un conseiller UNAGECIF qui vous rappellera au jour et à l'heure demandés.
- En appelant le 01 44 70 74 74 du lundi au jeudi de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

Je reste également à la disposition de nos lecteurs pour répondre à toutes questions et les orienter par mail :

guillaumie.c@unsa-ferroviaire.org

Merci Chantal pour ce moment passé ensemble et espérons que cette interview permettra à nos lecteurs d'aborder la réforme de la formation plus sereinement. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette thématique dans les prochains mois.

Pour conclure, l'essentiel du CPF en quelques mots...

GLOSSAIRE

CPF : Compte Personnel Formation

CPNE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

RNCP : Répertoire national des Certifications Professionnelles

CNCP : Commission Nationale de la Certification Professionnelle

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

OPACIF : Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Par Chantal GUILLAUMIE
et Sylvie BON-GARNIER

Slogan Nouvelle dynamique, nouveau slogan !

➤ **LE GROUPE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT SYNDICAL (GN DS) A MIS EN PLACE UN CONCOURS POUR TROUVER LE FUTUR SLOGAN DES ÉLECTIONS DU GPF 2015. CE CONCOURS FUT UN BEAU SUCCÈS, TANT PAR LE TAUX DE PARTICIPANTS DES UR/UAD/ UFR, QUE PAR LE NOMBRE DE SLOGANS PROPOSÉS (120).**



Cela dénote une réelle dynamique au sein de notre organisation syndicale, dynamique qui s'est amplifiée depuis quelques mois avec, entre autres, un nombre de participants croissant lors des réunions du GN DS. Il a fallu deux réunions pour faire la sélection, départager et trouver LE SLOGAN GAGNANT ! Un slogan s'est démarqué dès la première réunion et s'est retrouvé au 2^{ème} tour, parmi vingt autres finalistes... et ce n'est pas UN mais DEUX slogans qui, au final, ont été choisis par le jury.

Le 1^{er} est celui de Hervé Chabalier de la Direction Financière à Lyon avec :
CREATEUR DE LIEN SOCIAL

Le 2^{ème} slogan choisi est celui de Aurélien Cauchon de la Traction à Paris Rive Gauche avec :
UNSA : PAR VOUS, POUR VOUS !

La présentation de ces deux slogans s'est déroulée lors d'un Bureau Fédéral. **Ce fut l'occasion pour Delphine Ledieu de féliciter les deux gagnants, mais aussi de rappeler toute l'importance du développement syndical dans le Groupe Public et au-delà, dans tout le secteur ferroviaire :**

Merci à ces 2 gagnants d'avoir participé, et de prouver que les adhérents de l'UNSA-Ferroviaire ont des idées et des bonnes idées !

A ce titre, les membres du jury vous félicitent en vous remettant cette petite enveloppe avec une

carte cadeau du site « week-end desk » ainsi que vos slogans sur nos futures publications de campagne !

Les 18 autres finalistes auront également un petit cadeau pour les féliciter d'être arrivés en finale.

Ce concours a permis de mettre en avant le fait que le participatif au sein de notre Organisation Syndicale fonctionne, que nous avons des adhérents de toutes UR/UAD/UFR qui proposent, produisent des supports à destination de nous tous.

Le GN DS a, entre autres, pour mission de mettre en avant et de relayer toutes ces bonnes idées au sein de notre Fédération.

Je pense à Irène Belleperche pour son support sur les journées adhérents, Frédéric Porcel, Olivier Brosse pour leurs supports CHSCT/DP/CE, fiches infos, Gilbert Poitevineau pour le nouveau livret d'accueil (livret qui est disponible à la Fédération afin de passer vos commandes), les UR/UAD également... et j'en oublie...

Depuis quelques mois, j'interviens aussi dans les différents GN/GT pour promouvoir le GN DS et l'importance du développement syndical au sein du GPF mais aussi dans les entreprises ferroviaires, car nous avons aussi de plus en plus d'adhérents UNSA qui ont besoin de nous. Le développement syndical est un des éléments essentiels à notre progression constante, que ce soit au niveau du Groupe Ferroviaire qu'au sein de la Branche Ferroviaire.

Améliorer la proximité pour consolider nos valeurs, croiser nos expériences, nos outils, se connaître les uns les autres au travers de

nos différents métiers dans l'Entreprise nous fédérera nationalement.

Il y a, bien entendu, l'UNSA-Ferroviaire négociatrice de la future convention collective nationale, l'UNSA-Ferroviaire force de proposition dans la réforme de notre entreprise, l'UNSA-Ferroviaire et son rôle politique incontournable aujourd'hui.

MAIS tout ceci ne peut se faire sans cette dynamique bien installée depuis de nombreux mois, avec une communication innovante, des messages forts, des adhérents/militants/élus présents et investis dans leurs missions, une interactivité entre les métiers, des GN/GT d'où émanent des propositions concrètes face aux mutations de notre entreprise, le développement dans les entreprises ferroviaires/filiales pour en comprendre le fonctionnement mais aussi les connaître, les aider...

Nous avons un savoir et un savoir-faire connus et reconnus au sein de la SNCF et de l'UNSA-Ferroviaire, à nous de démontrer que nous sommes capables de relever le défi de la réforme pour être encore plus forts, ensemble, et prouver que le 100 % gagnant ne restera pas qu'un beau slogan !

Merci à toutes et à tous !

Travailler pour gagner sa vie et ne pas perdre sa vie en travaillant !

► **LE 22 JUIN DERNIER, UN ÉVÉNEMENT DRAMATIQUE, SURVENU EN GARE DE PANTIN (93), EST VENU NOUS RAPPELER QUE LA SÉCURITÉ DE TOUS EST, ET DOIT RESTER, LA PRIORITÉ.**

Un jeune Attaché TS de l'Etablissement Infra Circulation de Paris-Champagne-Ardenne, âgé de 22 ans, embauché le 22 mai, effectuait sa première journée découverte-terrain. En fin de service, accompagné par un autre Attaché, également nouvel embauché, il utilise « une descente » (rame vide Voyageur en provenance des garages de l'Ourcq) pour se rendre en Gare de Pantin. Il traverse alors la voie 2bis, en amont de la locomotive, par un passage planchéié pour rejoindre le quai. A ce moment-là, un train Transilien passe sans arrêt à près de 100 km/h et percute l'agent qui décède sur le coup. Plusieurs enquêtes, Police Judiciaire, Entreprise, CHSCT, sont en cours afin de déterminer les circonstances exactes de ce fait gravissime.

Lors de plusieurs instances nationales et régionales, Commission Professionnelle Centrale (CPC) Transport Mouvement et Commission Fonctionnelle d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CFHSCT) Infra Circulation, DP Cadres et DP Infrapôle de Paris Est, une minute de silence fut observée pour lui rendre hommage et l'Entreprise nous informe que la famille a été prise en charge psychologiquement. L'UNSA-Ferroviaire, soucieuse de l'intérêt des agents, a demandé si les personnels concernés par cet accident ont eu le même traitement ? L'Entreprise a confirmé que le conducteur qui a percuté l'agent, deux contrôleurs et l'autre jeune Attaché TS ont aussi été pris en charge psychologiquement.

► UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce drame qui a emporté la vie de notre jeune collègue pose plusieurs questions et mérite d'être commenté. Lorsque notre Organisation Syndicale défend un haut niveau de Sécurité avec le maintien d'une solide formation

théorique et pratique, ce n'est pas pour rien ! Il ne s'agit pas de faire de la Sécurité low-cost. Au cours des nombreux projets d'évolutions d'organisation, la Direction a toujours cherché à faire de la productivité en supprimant certaines procédures qui permettaient de faire « un bouclage » avec plusieurs agents. Malheureusement, dans certains cas, la Sécurité ne tient qu'à un fil et quand la maille se tend, ça craque et l'accident se produit.

Dans le cas présent, l'UNSA-Ferroviaire a demandé si cet agent avait reçu les formations liées « aux risques ferroviaires » et « aux déplacements dans les emprises ferroviaires » avec la notion de zone dangereuse ? La Direction nous a assuré que l'agent avait reçu cette formation, mais il « manquait d'expérience ».

► LE DANGER DES CIRCULATIONS EST PERMANENT

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'Entreprise ne doit pas laisser les jeunes agents se débrouiller seuls dans leur premier cheminement dans les emprises ferroviaires.

Un rappel théorique du RH 0157 (Règlement PS9 E1 n°1) s'impose à chacun, car il faut éviter les excès de confiance lors des déplacements dans les emprises ferroviaires. En effet, le danger des circulations est permanent.

Les traversées des voies et les déplacements le long des voies doivent être faits avec la plus grande prudence. Lorsqu'un agent est obligé de pénétrer dans la zone dangereuse, il doit avant de s'engager, marquer l'arrêt, regarder attentivement dans les deux directions, sans oublier qu'une circulation qui stationne, ou vient de passer, peut en cacher une autre !

Même si l'utilisation de ces rames vides Voyageur est interdite par l'Entreprise, la pratique est encore trop répandue. Pour

l'UNSA-Ferroviaire, il faut se rappeler de l'époque où existaient des trains de service qui permettaient aux cheminots de se rendre sans danger sur leur lieu de travail pour les postes non desservis par des arrêts voyageurs.

Cette suppression a engendré l'utilisation de ces trains appelés « descente ». Afin de faciliter et de préserver la vie de nos agents, la question de la remise en route des trains de service mérite une vraie réflexion en concertation avec les Organisations Syndicales.

► SENSIBILISER, AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE

Sur la question de l'accompagnement des agents au cours de leur déplacement, l'UNSA-Ferroviaire revendique que chaque jeune embauché soit accompagné par son manager et que celui-ci s'assure de la bonne compréhension des consignes. Il devra sensibiliser, autant de fois que nécessaire, sur le danger lié aux circulations dans les emprises ferroviaires. Cet accompagnement existe bien pour les agents en alternance, autant le généraliser aux jeunes embauchés.

Pour conclure, l'UNSA-Ferroviaire rappelle à la Direction sa responsabilité d'Employeur. Selon l'article L4121-1 du Code du Travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est donc impératif de prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires, voire de renforcer les actions d'information et de formation.

Par Christian PRETAT ■

Priorité

La Sécurité est notre priorité

► **DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE, UNE MAÎTRISE COMPLÈTE ET PARFAITE DE LA SÉCURITÉ EST INDISPENSABLE. C'EST LE SOCLE DE TOUS LES MÉTIERS DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE.**

Le système de gestion de la sécurité qui a été construit au début des années 90 et qui a donné de bons résultats a été mis en doute par les accidents de Brétigny et de Denguin. L'augmentation du trafic, les évolutions technologiques, l'évolution des méthodes de travail, la recherche permanente de productivité, ont bouleversé nos métiers et déstabilisé le système de sécurité.

Rapporteur du Groupe de travail Sécurité du Conseil d'Administration de la SNCF, j'ai pu donner un avis sur les orientations proposées par les dirigeants de l'Entreprise.

► **VIGIRAIL : UN PLAN D'URGENCE POUR REDRESSER LA SÉCURITÉ À L'INFRASTRUCTURE**

Le réseau ferroviaire français paye aujourd'hui le prix de plus de 20 ans de sous-investissement et de 15 ans d'affrontement entre RFF et SNCF.

Les dirigeants et les personnels de l'Infra sont confrontés à une situation très difficile à gérer. En effet, tant que le réseau vieillit, les besoins de maintenance augmentent et la montée en charge très importante des travaux de régénération (ils ont été multipliés

par 4 en deux ans en IDF) amène une masse de travail considérable. L'encadrement et tout particulièrement l'encadrement technique est sous pression car il doit gérer des conflits d'intérêt entre maintenance et travaux, entre organisation des chantiers et contrôle de leur exécution. Cette situation est porteuse de risques pour la sécurité des travaux et la sécurité des circulations.

► **VIGIRAIL A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE EN OCTOBRE 2013, TROIS MOIS APRÈS L'ACCIDENT DE BRÉTIGNY**

La mesure la plus spectaculaire de ce plan d'actions est un renversement total de la politique de remplacement des aiguillages. Jusqu'en 2007, entre 100 et 150 appareils de voie seulement étaient renouvelés chaque année. La politique était de les faire durer le plus longtemps possible. A la suite de l'audit du réseau réalisé par l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) en 2005, les budgets consacrés à la régénération ont augmenté et ont permis un doublement du nombre d'appareils renouvelés entre 2007 et 2011. Malgré ces efforts, l'âge moyen des appareils continuait d'augmenter. Le programme d'industrialisation de VIGIRAIL,



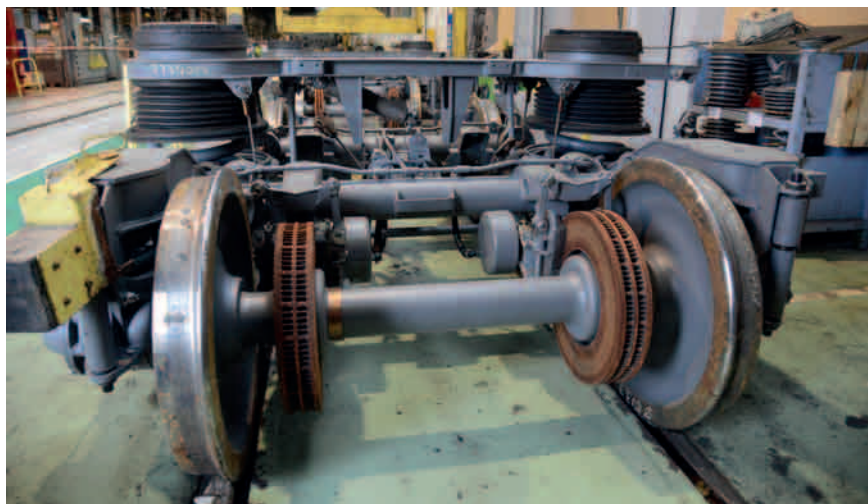
avec utilisation de « wagons pupitres » et grue Kirow, permet de passer en 5 ans (de 2013 à 2017), de 326 à 500 appareils renouvelés par an, avec un doublement en Île-de-France.

VIGIRAIL renforce le processus de surveillance des installations et améliore la traçabilité en mettant en service SURVEILLE, un automate de détection automatique par vidéo des anomalies de la voie courante, et de mesure de paramètres géométriques de la voie tout en dotant les opérateurs de tablettes numériques.

VIGIRAIL met en place « Vigi-Express » qui permet aux cheminots et au public de signaler des désordres constatés sur l'Infrastructure. Il contient aussi deux actions à plus long terme, visant à simplifier la réglementation et à améliorer la formation des opérateurs.

► **LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME FERROVIAIRE MODIFIE L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE LA SÉCURITÉ**

Depuis le 1^{er} juillet 2015, SNCF Réseau et SNCF Mobilités sont chacun pleinement responsables en matière de sécurité.



SNCF Réseau, Gestionnaire d'Infrastructure, a un agrément de Sécurité incluant Infrarail. Cet agrément est porté par Claude Solard, par délégation du Président Jacques Rapoport. Il repose sur les quatre métiers (Circulation, Maintenance et Travaux, Ingénierie et Projets, Accès au réseau) et une Direction Générale Île de France.

SNCF Mobilités, Entreprise Ferroviaire, est titulaire d'un certificat de sécurité porté par Mattias Emmerich, par délégation du Président Guillaume Pépy. La nouvelle organisation recule la ligne hiérarchique qui porte la responsabilité sécurité sur la ligne produit : Président / Directeurs Généraux d'Activités avec délégation aux Directeurs d'Activités / Directeurs d'Établissement. Le pilotage de la sécurité adopte les principes de la démarche d'excellence opérationnelle :

- Découpage en processus,
- Mise en place pour chaque processus d'une « boucle qualité ».

► L'EPIC SNCF ASSURE LA COHÉRENCE D'ENSEMBLE EN PILOTANT LA DÉMARCHE « EXCELLENCE SÉCURITÉ »

Excellence sécurité, a été élaborée sous la responsabilité de Pierre Izard, en s'appuyant sur les recommandations d'un Comité d'experts internationaux, afin de profiter de l'expérience d'autres entreprises qui ont remis à plat leur système de sécurité, à la suite d'accidents graves :

- formaliser l'engagement des dirigeants en matière de sécurité,
- rénover la documentation,
- progresser sur l'analyse des risques liés à l'exploitation ferroviaire,
- progresser dans la prise en compte des facteurs organisationnels et humains.

Elle s'appuie sur le programme PRISME qui a été lancé lors de la convention sécurité du 3 février 2015 :

- Axe 1 : Développer les comportements Proactifs : l'encadrement doit favoriser la transparence dans les échanges pour pouvoir tirer les enseignements des erreurs et des problèmes.
- Axe 2 : Installer le management par les Risques : développer un système d'analyse par les risques dans chaque entité pour permettre l'identification des actions prioritaires.
- Axe 3 : Repenser et maîtriser nos Interfaces entre les entités jusqu'aux établissements : chaque maillon de la chaîne de sécurité est essentiel et connecté aux autres, y compris nos partenaires et sous-traitants.



- Axe 4 : Simplifier nos procédures et nos actions : simplifier les procédures et les textes pour en garantir l'application systématique par les opérateurs.

- Axe 5 : Engager tous les acteurs, et en priorité soutenir le Management : Manager la sécurité, c'est manager des hommes bien formés et entraînés. La confiance entre cheminots doit être la force sur laquelle s'appuyer pour construire un nouveau système de sécurité.

- Axe 6 : Se doter des outils et des Équipements les plus innovants : l'innovation, la technologie et le digital doivent être au service de la protection de tous pour permettre un management de la sécurité efficace.

L'UNSA-Ferroviaire est favorable à cette démarche qui réaffirme la priorité à la sécurité. Elle rappelle quelques éléments marquants de l'enquête sécurité « voie libre » qui a questionné les salariés fin 2014 :

- Le niveau de sécurité est perçu comme élevé avec une forte implication des agents et de l'encadrement.
- Les salariés ont répondu sans ambiguïté à la question « Vous arrive-t-il de ne pas appliquer à la lettre certaines procédures ? » Leur réponse (15 % OUI fréquemment ou de temps en temps) pose la question de l'efficacité de notre système de contrôle interne, qui ne relève pas un tel niveau d'écarts.
- Au-delà du contrôle interne, les réponses sur la qualité des référentiels, sur laquelle les cadres et les managers sont nettement plus sévères que les opérateurs, les réponses sur le retour d'expérience et sur les plans de veille montrent qu'il faut engager un travail en profondeur sur le management de la sécurité.



- La défiance de toutes les catégories de personnels vis à vis de la sous-traitance, atteint un niveau tel qu'il ne peut s'expliquer par un simple réflexe corporatiste.

L'UNSA-Ferroviaire sera particulièrement vigilante sur trois points clefs :

1. La modernisation de l'organisation et du pilotage de la sécurité ne doit pas provoquer de perte de repère pour les « acteurs sécurité » et pour l'encadrement.
2. La Sécurité doit rester LA priorité, dans les choix stratégiques, les choix économiques et les choix d'organisation du Groupe Public Ferroviaire.
3. SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités doivent veiller à la mise en cohérence de leurs travaux sur la sécurité ferroviaire.

Par Thierry MARTY ■

Transilien, un nouveau service discount

➤ **A L'HEURE DE LA RENÉGOCIATION DU CONTRAT STIF (SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE) ET DE LA MISE EN PLACE DU PASS UNIQUE NAVIGO POUR SEPTEMBRE 2015, LA DIRECTION TRANSILIEN DÉVOILE UNE ÉVOLUTION DES MÉTIERS QUI RIME AVEC SA POLITIQUE MISE EN PLACE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES : VISIBILITÉ DES PERSONNELS, POLYVALENCE ET POLYCOMPÉTENCES.**

➤ **« LE BON AGENT AU BON ENDROIT »**

Pour l'Entreprise, la mise en place du pass unique Navigo constitue une évolution tarifaire majeure, qui nécessite de recentrer les contrôles sur le « sans-titre ». Pour mieux lutter contre ce type de fraude, repérable notamment lors des passages en CAB (Contrôle Automatique Banlieue), la Direction Transilien veut développer « l'assermentation et l'agrémentation des agents commerciaux sédentaires ». Ce projet viserait la prévention et la dissuasion et renforcerait l'impact de la lutte anti-fraude par une visibilité plus grande en gare.

L'UNSA-Ferroviaire fait le même constat que l'Entreprise concernant l'impact de la mise en place du tarif unique, même si à ce jour, nous ne pouvons que faire des suppositions. Concernant la tarification

du pass unique, l'UNSA est consciente du coût financier que cela engendre et estime que les Politiques, donc le STIF, doivent prendre leurs responsabilités concernant cette décision financière. En aucun cas les cheminots ne doivent en supporter les conséquences.

Concernant la visibilité des agents en gare, les récentes évolutions commerciales du métier avec la création des équipes mobiles de lignes répondent largement à cette exigence du STIF. En contrepartie, les heures d'ouvertures des guichets et le nombre de postes de vente ont été revus à la baisse. Si on ajoute le nombre de guichets fermés, les postes non tenus, les réorganisations locales, les clients ont de plus en plus de difficultés pour acheter un titre de transport. Les ART (Automates Rapides Transilien) et les composteurs ne sont pas toujours placés judicieusement, sans oublier les



CAB (Contrôles Automatiques Banlieue) en passage libre et portillons ouverts.

Les GCIF (Groupes de Contrôle Ile de France) subissent aussi les évolutions de cette politique. Les divers documents remis par la Direction dans les instances nationales, et les propos des Directions Régionales ou locales, prouvent que les effectifs des GCIF sont en baisse constante depuis des années et la tendance s'accroît.

L'Entreprise semble mettre tout en œuvre pour faciliter la fraude.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'assermentation des agents sédentaires ne répond en rien aux problèmes de fraude.

Des opérations « coup de poing » en intermétiers, Suge comprise, seraient plus efficaces pour accroître la prévention et la dissuasion en gare.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la finalité du projet est ailleurs : remplacer les GCIF par des agents sédentaires, nettement moins rémunérés. L'assermentation des agents sédentaires pour contrôler en gare n'en est que la première étape.

Malgré les propos rassurants de la Direction Transilien, trop de différences entre les deux métiers sont soulevées dans le cadre du plan Lutte Anti-Fraude :



Iniquité de traitement : il est clair que l'Entreprise ne cherche pas à faire des agents gare, des contrôleurs, surtout en matière de rémunération. D'ailleurs les agents sédentaires sont persuadés qu'ils seront rémunérés comme les GCIF, or nous savons qu'il n'en est rien. L'Entreprise reste délibérément muette sur ces éléments.

Formation : les personnels sédentaires auront trois jours de formation soit deux jours en école et une journée sur le terrain, alors que les agents des GCIF ont environ quatre mois de formation initiale.

Outil : les agents sédentaires seront dotés d'un outil déjà jugé obsolète Lecteur A Contact (LAC) qui n'est qu'un simple lecteur alors que les GCIF sont dotés de l'Accelio.

Organisation : le temps de contrôle sera programmé dans la journée en plus des 6 missions de l'agent commercial Transilien. Un GCIF assure les « 4 S » (Sauvegarde des recettes, Sécurité, Sûreté, Service).

Sûreté : pour les tâches de contrôle les agents sédentaires seront en gare par groupe de quatre ou cinq, avec un appui sûreté non systématique. Puis chacun retournera exercer son travail quotidien. En opposition aux personnels GCIF qui travaillent systématiquement en équipe.

Sans oublier les conséquences et la charge de travail supplémentaire que devra gérer la ligne hiérarchique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le projet d'assermentation des agents sédentaires n'est autre que la mise en place d'une politique de lutte anti-fraude « low cost » chez Transilien.

Comme l'UNSA-Ferroviaire le dit souvent, Transilien est le « laboratoire expérimental »



pour le transport régional. En effet, l'Équipement Agent Seul est mis en place depuis des décennies chez Transilien. Les « Équipes Mobiles de Lignes » se déploient dans les régions sous différentes appellations. Il est donc tout à fait possible que les régions, toujours avides de productivité, soient rapidement tentées par l'assermentation et l'agrémentation des agents sédentaires. Malheureusement, les Autorités Organisatrices ont de moins en moins de ressources et demandent à la SNCF des conventions à coûts constants, voire à coûts réduits, avec plus de services, des cadencements de dessertes, etc.

Le GPF répond par son « schéma de la relation clients », copié collé des organisations Transilien, mais qui ne sont pas forcément adaptables aux circulations régionales.

Par Nathalie WETZEL ■



ZOOM

Campagne électorale au Conseil de Surveillance et aux Conseils d'Administration



Le jeudi 4 juin 2015, les candidats, les mandataires de listes ainsi que les correspondants élections des UR/UAD étaient conviés au siège de la Fédération. Cette réunion annonçait le lancement officiel de la campagne pour les élections des représentants des salariés au Conseil de Surveillance de SNCF ainsi qu'aux Conseils d'Administration de SNCF Réseau et SNCF Mobilités.

Animé par Thierry Marty (représentant des salariés au CA SNCF), ce moment d'échange a permis aux candidates et candidats de se présenter et de faire plus ample connaissance avec les militants chargés d'animer la campagne électorale. Les discussions ont permis de répondre aux interrogations des candidats et de retenir comme thème principal de campagne : l'intégration sociale et économique dans le Groupe Public Ferroviaire.

Marc Baucher (Secrétaire Général) est venu les encourager et motiver les représentants des UR/UAD pour ce début de campagne. Les débats ont continué avec convivialité autour d'un buffet jusqu'en milieu d'après-midi.

Par Philippe CORNIERE ■

ZOOM

Vous partez en retraite, vous déménagez ? Pour continuer à recevoir Le MAG, pensez à signaler votre nouvelle adresse à la Fédération :

federation@unsa-ferroviaire.org

Par l'équipe du MAG ■

Service Médical : des professionnels à votre service

➤ **LE 1^{ER} JUILLET 2015, LE PERSONNEL MÉDICAL A REJOINT L'EPIC DE TÊTE, REGROUPÉ AU SEIN DE LA DIRECTION DES CENTRES DE SERVICES ET SUBIT DES CHANGEMENTS ET DES BOULEVERSEMENTS EN MATIÈRE D'ORGANISATION DU TRAVAIL ENGENDRANT DES MUTUALISATIONS ET DES RÉORGANISATIONS INTERNES LIÉES À LA RÉFORME AU SEIN DU GPF (GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE).**

Les trois médecines concernées, la médecine du travail, de soins et d'aptitude amènent des réorganisations permanentes avec des processus pas toujours clairement définis et des pertes de repère dans les objectifs. Les professionnels doivent s'adapter en permanence pour exercer leurs métiers au sein des différentes activités médicales. Les métiers changent, évoluent. Les compétences augmentent avec le nombre de missions, favorisent la mise en place d'experts et amènent à une non reconnaissance de certains diplômés par leur hiérarchie. Il n'en demeure pas moins que ce sont des polyvalents de par leurs diplômes. En matière de santé, la proximité et l'expertise des professionnels des cabinets médicaux constituent la force de la médecine de notre entreprise.

La politique de compétitivité, appelée performance économique, qui vise à réduire les coûts, et surtout celui lié au personnel, touche l'ensemble des services médicaux et se traduit en réalité par une diminution des agents au statut et une faible augmentation d'emplois en CDI, CDD et surtout par l'utilisation excessive d'intérimaires, à former constamment, pour maintenir la continuité des soins.

Ce proverbe « Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés » peut s'appliquer aux personnels de santé du Groupe Public Ferroviaire où tous les voyants sont au rouge aujourd'hui sur le mal-être et la souffrance au travail avec un taux d'absentéisme en augmentation constante entre 2013 et 2014. Les professionnels de la santé sont pourtant les premiers acteurs en matière de prévention et de relation d'aide et d'écoute. Les Risques Psycho-Sociaux ne les épargnent



pas et l'Entreprise doit rester attentive aux conditions de travail de ses salariés et ne pas laisser cette situation se dégrader.

Les nouvelles législations interpellent le personnel de santé sur l'avenir : la formation de santé au travail obligatoire à l'embauche depuis le 1^{er} juillet 2012, l'agrément obtenu par la Direccte pour une durée de 5 ans le 27 mai 2015 avec la mise en place des entretiens de Santé Travail réalisés par un infirmier et le rapport Issindou de mai 2015 sur la médecine d'aptitude au travail inquiètent le personnel médical et paramédical.

L'arrêté du 7 mai 2015 relatif aux tâches essentielles pour les agents hors conduite amène un réajustement du positionnement de l'Entreprise quant à la médecine d'aptitude.

Les laboratoires travaillent également sur l'accréditation et doivent se mettre en conformité selon la norme NF EN ISO 15189 à partir du 1^{er} novembre 2016.

Pour l'UNSA, la réforme de l'Entreprise et les nouvelles réglementations doivent

dynamiser et offrir des perspectives d'avenir meilleur en matière de déroulement de carrière, de formation et une anticipation sur les embauches du fait des difficultés pour recruter de nouveaux médecins afin d'éviter la fermeture des cabinets médicaux suite aux départs en retraite.

L'UNSA-Ferroviaire revendique le respect du cadre d'organisation défini pour les équipes et met un accent particulier sur le mal être qui règne actuellement sur le périmètre médical. Du fait de son appartenance au réseau de santé de l'Entreprise, la prise en charge morale n'est pas réalisée et un sentiment d'incompréhension, de situation de souffrance morale au travail s'installe et devient une réalité.

Dans le GPF de demain, les interrogations et les craintes demeurent nombreuses concernant la médecine du travail, de soins et d'aptitude. L'UNSA-Ferroviaire est convaincue que le personnel médical et paramédical qui le compose doit rester un maillon fort pour tous les bénéficiaires à venir.

Par Claude Béatrice BALLESTE ■

Défense du pouvoir d'achat. L'UNSA esseulée

➤ **L'UNSA-FERROVIAIRE A ÉTÉ À L'ORIGINE DE LA TENUE DE CETTE NÉGOCIATION SALARIALE, PAR UN COURRIER AU RH (RESSOURCE HUMAINE) DE L'OBLIGATION DE NÉGOCIATION « ANNUELLE ». ELLE ILLUSTRE BIEN NOTRE VOLONTÉ DE DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT DE TOUS LES CHEMINOTS, AU-DELÀ DES DIVISIONS SYNDICALES.**

La Table Ronde salaires 2015 s'est donc tenue le 29 juin 2015. Malgré la volonté exprimée par l'UNSA-Ferroviaire, nous n'avons pas pu rencontrer la Direction en bilatérale, en amont de la Table Ronde.

Dans un dialogue social « partagé », ce type de rencontre sert à comparer les éléments techniques pour construire un projet d'accord sur les salaires. L'Entreprise n'a trouvé, pour justifier cette absence de préparation, que l'argument du peu de marge de négociation ! Cela confirme surtout le mode de fonctionnement, sans réelle concertation, que semble privilégier la Direction du GPF.

En début de séance, la Direction expose ses éléments techniques dont les mesures impactant la négociation 2015 :

L'effet report de l'augmentation générale des salaires 2014 est de 0,23 %. Le doublement du budget du dispositif de reconnaissance des non-cadres, La prime, représentent une évolution de 0,33 % de la masse salariale, soit une progression globale sur 2015 bien maigre de seulement 0,56 %. A fin mai 2015, l'inflation hors tabac est de 0,3 % sur un an et la note de conjoncture de l'INSEE prévoit une inflation à fin décembre 2015 de 0,6 %. L'UNSA-Ferroviaire a exprimé son désaccord sur cette approche purement technique et comptable, particulièrement sur l'indice réel du coût de la vie supporté par les agents puisqu'il n'intègre pas toujours de nombreux postes devenus incontournables. Nous avons défendu les revendications suivantes pendant la Table Ronde :

- une augmentation générale significative des salaires,
- des mesures complémentaires pour le maintien du pouvoir d'achat,
- l'application de l'ensemble des mesures aux salariés contractuels, quel que soit leur EPIC d'appartenance,
- des mesures spécifiques en faveur des bas salaires,



- l'attribution du dividende versé en 2015 soit 100 € à tous les salariés du GPF, et sa pérennisation en l'ajoutant à la gratification de vacances,
- une réflexion globale sur la grille salariale, sans évolution depuis plusieurs décennies,
- l'uniformisation de l'allocation familiale supplémentaire,
- l'extension aux samedis de l'indemnité des dimanches et fêtes,
- l'extension de l'indemnité de sujétion Transilien aux agents de qualification D,
- un comité de surveillance de l'accord avec une clause de revoyure.

Nous avons rappelé notre ferme opposition à l'intégration du GVT (effet des notations) dans les comparatifs des mesures salariales avec l'inflation. Nous avons aussi demandé que le GPF s'engage à ouvrir des négociations sur un accord de méthode portant sur la négociation salariale. Cet accord de méthode comprendrait notamment un bilan de l'exercice précédent, un cadrage de début d'année, et des simulations chiffrées de différents scénarios.

La Direction, arguant le contexte économique défavorable et des marges de manœuvre extrêmement faibles, a proposé les mesures suivantes :

- la reconduction du dispositif de garantie

- individuelle de pouvoir d'achat des cheminots (GIPAC),
- l'application de l'ensemble des mesures aux salariés contractuels,
- la transformation du dividende salarial, à hauteur de 100 € bruts, soit le montant versé en 2015, en un élément de rémunération pérenne et liquidable, sous la forme d'une majoration de la gratification de vacances, pour un effet à partir de 2016.

L'UNSA-Ferroviaire a exprimé son désaccord total en l'absence d'augmentation générale des salaires et d'autres mesures assurant le maintien du pouvoir d'achat des cheminots.

Les éléments n'étant pas réunis pour aboutir à un accord, l'Entreprise a annoncé qu'elle mettra en œuvre de manière unilatérale les trois mesures proposées.

L'UNSA-Ferroviaire laisse l'Entreprise assumer devant les 150 000 salariés du GPF sa décision de blocage salarial comme unique récompense des nombreux efforts consentis pour assurer la sécurité et la régularité des circulations ferroviaires. Cela n'augure rien de bon pour les travaux de rénovation du dialogue social.

Par Dominique TRIQUET et Etienne PICHET ■

Comment ne pas perdre à l'Épic de tête

➤ **L'UNSA-FERROVIAIRE PAR SON TRAVAIL DE LOBBYING ET LES AMENDEMENTS DÉPOSÉS LORS DE LA RÉFORME FERROVIAIRE A ÉVITÉ UN ÉCLATEMENT DES ENTITÉS ET CENTRES DE SERVICES EN CONSOLIDANT UN CHAMP D'ACTION SOLIDAIRE. L'ÉPIC DE TÊTE ET SES 12 000 AGENTS RATTACHÉS AU 1^{ER} JUILLET 2015, INCARNENT CE RÔLE D'INTÉGRATEUR SOCIAL POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF.**

Sur ce périmètre, l'UNSA est majoritaire avec 30 % des voix. C'est une formidable opportunité pour instaurer un dialogue social de référence, pour peu que l'Entreprise mette en adéquation ses paroles et ses actes sur ce point, et porter des propositions pragmatiques et constructives au bénéfice des salariés.

La cohésion sociale est en particulier assurée par les services sociaux (900 personnes) et le service médical (600 agents et 900 médecins de soins, du travail ou d'aptitude soit à temps complet ou à temps partiel). Le personnel de la CPRP SNCF (plus de 900 agents) est encore pour l'essentiel constitué par des cheminots mis

à disposition. Même si la CPR est désormais un organisme de protection sociale juridiquement séparé de l'Entreprise, elle reste intégralement consacrée aux régimes SNCF, maladie, retraite et accident du travail. Les presque 1100 agents des Agences Paie et Famille garantissent une équité de traitement pour le personnel des trois EPIC. Les 700 agents de la Direction Environnement de Travail et les 600 de la Branche Immobilière contribuent aux conditions de travail pour l'aspect locaux et services associés.

Avec ses 3 000 agents, la Direction de la Sécurité et la SUGE assurent la sûreté des clients et des agents pour l'ensemble du Groupe Public Ferroviaire. Enfin, différents



services (Ressources Humaines, Systèmes Informatiques, service comptable, achats, sécurité, juridique, communication, audit) contribuent également à la cohérence et à la performance du GPF.

La création de ce nouvel EPIC représentait une opportunité pour mettre en pratique un dialogue social renoué, puisque tout était à créer. Malheureusement, l'Entreprise en a décidé autrement pour l'instant en conservant des réflexes d'un autre temps (voir encadré) et une conception de l'innovation qui consiste

MÉMOIRE MÉDIÉVALE EN VIEUX FRANÇOIS

« Les couloirs du temps »



A l'heure où débute le tournage des Visiteurs 3, j'ai fait un bien curieux cauchemar.

Dans ce voyage dans le temps à l'envers, après avoir absorbé quelque élixir maléfique, je me retrouvais plus d'un siècle en arrière, au commencement du chemin de fer. Avec de bonnes surprises : des propriétaires de réseaux qui innovent dans la protection sociale et créent la couverture maladie et retraite, ayant compris l'intérêt réciproque pour les agents et la performance de leur entreprise.

L'UNSA majoritaire, réalité d'aujourd'hui à l'ÉPIC SNCF, c'était inconcevable pour la Direction du personnel de l'époque. Je souhaitais néanmoins ardemment apporter ma pierre au nouvel édifice « épique de tête » pour la mise en place des nouvelles délégations du personnel. Je constate dans les grimoires réglementaires qu'il est possible de mander audience. Ce que je fais par lettre remise en main propre le 18 juin. Hélas, l'appel du 18 juin n'était point encore connu en ces temps reculés. Et la révolution du digital n'avait pas débuté. Les délais de communication estoient très très longs, du côté de St Denis, contrée sans route carrossée, ni chariotte. De sorte que l'audience mandée ne me fut accordée que le 6 juillet. Alors que débute cette audience à l'ombre d'un chêne, un cheval ailé, dénommé élégantfone, me délivre le protocole définitif sur les DP. Mille quenouilles ! Au diable ces pratiques d'un autre temps où le dialogue social ne débute que lorsque toutes les décisions sont prises. Alors que les effets de l'élixir maléfique se dissipent, je réalise qu'il ne s'agit pas d'un voyage dans le passé mais bien de la réalité d'aujourd'hui, à l'ÉPIC SNCF. Dingue ! Qu'est-ce que c'est que ce bin's ! A croire que la Direction ne souhaitait point le plein rétablissement de ce nouvel EPIC !

Alors forcément, nous devons à l'UNSA nous inspirer de la devise des Montmirail pour aboutir au dialogue social renoué qui, tel un mirage, s'éloigne au fur et à mesure que l'on pense s'en approcher.

Jacquouille la Fripouille

la tête...

à reproduire l'existant pour la mise en place des IRP.

Pour sa part, l'UNSA a bien compris que ce nouvel EPIC nécessitait de repenser son organisation pour ces 12 000 agents issus de 24 Comités d'Entreprise (le CE Transverses et les 23 CE Régionaux), implantés sur l'ensemble du territoire, répartis à égalité en Province et Ile-de-France. Pour cela, plusieurs pistes sont activées :

- Un groupe de travail d'une vingtaine de personnes, représentant les différents métiers, l'UAD Transverses, les UR, la Fédération travaillent autour des thèmes suivants : mise en place des nouvelles IRP et préparation des élections, communication à destination des adhérents et des agents, l'évolution du CE (dont activités sociales), les modes de coopération UAD/UR/FD,

- Retour d'expérience sur des périmètres ayant déjà connu ce type d'évolution (Fret, Gares & Connexions),

- Rencontre des Unions Régionales d'Ile-de-France et de Province qui sont au contact des agents de leur région, donc au cœur de la présence territoriale de l'UNSA et de la relation de proximité.

Une synthèse des différentes propositions sera présentée au Bureau Fédéral, en particulier les points qui nécessitent une décision à son niveau.

Au cours de cet été, les nombreux déplacements en Région permettent de riches partages d'expériences entre collègues de l'UNSA, d'échanger sur la vision cible de l'EPIC de tête et régler déjà des points d'organisation (préparation des listes pour les élections, organisation des tournées et rencontre des salariés).

Par Eric MARCHETTI, Bruno DERUE
et Jean-Pierre ODDOU ■

AG du ^{AG} Syndicat des Directions Transverses

➤ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES DIRECTIONS TRANSVERSES S'EST TENUE LE 19 JUIN DERNIER DANS LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'UAD SITUÉS AU 14 RUE ANDRÉ CAMPRA À SAINT-DENIS, DANS UNE AMBIANCE SEREINE ALORS QUE L'ACTUALITÉ NOTAMMENT CELLE DE LA RÉFORME DU FERROVIAIRE, IMPACTE FORTEMENT LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ DES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SEIN DU SYNDICAT.**



Eric Marchetti a fait un bref retour sur le déménagement à Saint-Denis dans des locaux plus spacieux et plus propices à la proximité avec les adhérents du périmètre.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale comportait les points suivants :

- Présentation et approbation des rapports d'activité et financier 2014,
- Modifications des statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat des Transverses,
- Actualités syndicales,
- Questions diverses.

La situation comptable présentée par Isabelle Suard et approuvée à l'unanimité, sera publiée prochainement sur le site internet fédéral.

Compte tenu de la création de l'EPIC SNCF, des modifications aux statuts du

Syndicat et au Règlement Intérieur furent apportées telles que l'appellation du Syndicat qui devient « UNSA-Ferroviaire EPIC SNCF ». Des dispositions relatives au Conseil Syndical sont prises pour renforcer son rôle dans la vie courante du syndicat.

Mais ce n'est qu'une étape, car il faut d'ores et déjà prévoir une nouvelle Assemblée Générale de façon à respecter l'ensemble de ces nouvelles dispositions et permettre leur entrée en vigueur effective !

Par ailleurs, Jean Pierre Oddou est intervenu pour présenter les travaux syndicaux en cours du groupe de travail « Transverses » et rappeler que notre objectif commun est de réussir les prochaines élections professionnelles.

Par Eric MARCHETTI ■

Une plénière placée sous des aurores boréales et d

► **LA PREMIÈRE PLÉNIÈRE 2015 DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN DU GROUPE SNCF S'EST DÉROULÉE SOUS UNE LATITUDE NORDIQUE, EN SUÈDE À STOCKHOLM. L'ACCORD DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ STIPULANT EN EFFET, QU'UNE PLÉNIÈRE ANNUELLE DOIT OBLIGATOIREMENT SE DÉROULER DANS UN PAYS EUROPÉEN HORS DE FRANCE.**



La première journée du 25 juin 2015 est traditionnellement consacrée aux débats préparatoires entre les 27 membres de 11 nationalités différentes. Un tour de table permet d'effectuer un Focus sur les problématiques par pays. Kéolis et Géodis, d'où proviennent la grande majorité de nos homologues européens, étant le plus souvent au centre des discussions souvent passionnées.

Le cabinet d'expertise SECAFI nous présenta une synthèse des comptes SNCF 2014 pour les périmètres France et International. La Réforme du Ferroviaire et les résultats du Groupe, notamment en matière de flux financiers furent l'objet des discussions de la matinée. L'après-midi fut consacrée à la visite d'un dépôt de bus Kéolis à Stockholm. La découverte des ateliers, des bureaux, de la politique sociale et marketing, émaillèrent ce moment riche d'enseignements. La Suède représente pour la SNCF un des plus gros marchés européens avec 6 500 collaborateurs (Kéolis, Géodis Wilson et Systra). En fin de journée, les membres furent invités aux sièges des deux principaux syndicats suédois de transports « Kommunal et Seko » réunis au sein d'un même bâtiment. La présentation de leurs structures et activités comprenant 70 % de syndiqués peut en faire pâlir bien d'autres, notamment en France. Il faut cependant relativiser au regard des nombreuses prestations sociales qui dépendent

culturellement d'une affiliation syndicale obligatoire au sein des pays nordiques...

La seconde journée commença par l'élection d'un nouveau membre au Select Committee (bureau de l'instance européenne, composé du Secrétaire et de quatre membres) suite au départ de Michael Lynch et à la vacance de son poste. Trois membres postulèrent : 1 Français de Force Ouvrière (FO), un Anglais de Rail Maritime and Transport (RMT) et un membre des Pays-Bas de FNV (Federatie Nederlandse Vakbeweging). C'est Vink Gerrit du syndicat FNV qui fut élu à une très large majorité.

Cette plénière fut présidée pour la première fois par Florence Parly, remplaçante de

François Nogué nommé DRH de AREVA. Le Président Guillaume Pépy assista à la réunion le matin et rencontra la Ministre suédoise des infrastructures l'après-midi en compagnie de l'ambassadeur français, (le consortium SYSTRA - COWI « ingénierie danoise » remporte le contrat pour les études de la troisième section de la ligne à grande vitesse « Ostlänken » en Suède). Florence Parly, nouvelle Directrice Générale Déléguée Stratégie et Finances de la SNCF vient d'Air-France après avoir côtoyé de nombreux cabinets ministériels. Celle-ci est nommée au Conseil d'Administration de SNCF Mobilités, par décret du 14 juillet 2015. La priorité est ensuite donnée à l'ordre du jour :



le double signe e la nouvelle Présidente



1/ Concernant la mise en place de l'Entreprise THY Factory (ex Thalys).

Commentaires UNSA : la mise en place au 1^{er} avril 2015 est à ce stade prématurée pour un REX. L'UNSA reste vigilante sur le respect des accords contractuels obtenus dans le domaine social et des conditions de travail dans le cadre de la mise à disposition des équipes Traction, ECT, Escalé et Encadrement. La maintenance du Matériel et le développement de l'Entreprise sont également évoqués.

2/ Le partenariat d'ID-Bus avec l'Entreprise Espagnole SARFA sur les liaisons du Sud de la France jusqu'à Barcelone. Les incidences de la loi Macron (libéralisation du Marché de l'autocar).

Commentaires UNSA : peu d'information en séance sur ce partenariat espagnol, mais confirmation d'absence de travailleur « détaché ». L'UNSA s'est longuement exprimée sur le dossier après avoir fait la genèse d'ID-Bus créé en 2012 (recapitalisé sur de nombreux exercices dont 47,5 Millions d'euros au premier trimestre 2015) et fait le parallèle avec l'Allemagne où ce service s'est libéralisé depuis 2013. Le Président Guillaume Pepy annonce que la SNCF s'attend à 200 Millions d'Euros de baisse de Chiffre d'Affaires (150 pour les TGV et 50 pour les TET) suite à la parution de la Loi Macron libéralisant les autocars. Celui-ci s'attend cependant à ce que la SNCF devienne N°2 du secteur, après Transdev...

3/ Le projet CEVA entre la France et la Suisse.

Commentaires UNSA : ce projet ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse-France est une nouvelle liaison transfrontalière Alpes Europe, menée dans sa partie française par Réseau Ferré de France. Celle-ci est censée gommer l'effet frontière entre les réseaux suisse et français. L'objectif est d'accéder directement en train au cœur de Genève, de mieux circuler à l'intérieur du bassin franco-valdo-genevois et de mieux desservir la Haute-Savoie. Une flotte mixte composée de rames suisses et françaises circulera sur le futur réseau ferroviaire. Sa mise en service est prévue à l'horizon 2019.

4/ L'analyse du Groupe sur les négociations du 4^{ème} paquet ferroviaire dans le cadre notamment du conseil des ministres européens.

Commentaires UNSA : le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont trouvé, le 30 juin 2015, un accord sur le volet technique du 4^{ème} paquet ferroviaire. Ces textes législatifs portent sur la sécurité et l'interopérabilité des systèmes ferroviaires dans les Etats membres. La montée en puissance de l'Agence Ferroviaire Européenne est également au chapitre (ERA en anglais). Plus délicat, le volet politique (ouverture à la concurrence et séparation entre le gestionnaire d'infrastructure et les opérateurs historiques), est toujours en discussion. Théoriquement, l'un ne va pas sans l'autre. Il faut que le volet politique soit validé pour que le volet technique soit mis en œuvre, et le 4^{ème} paquet ferroviaire bouclé.

5/ Les mesures mises en place pour améliorer une réelle entente et coopération transfrontalière. Issus des descriptions des IRP françaises, de nombreux « incidents » sont à déplorer par manque de dialogue et de concertation entre SNCF Réseau et Infrabel (Belgique). La sécurité des circulations se trouve potentiellement fragilisée à nos frontières.

Commentaires UNSA : grâce à un solide argumentaire factuel fourni par nos équipes locales, notre délégation a démontré que la réalité de terrain vécue par nos agents pouvait être tout autre qu'un « discours théorique ». La Direction a reconnu que des dysfonctionnements pouvaient ponctuellement apparaître en zone limitrophe, surtout au regard de la barrière de la langue. Une attention particulière sera menée. L'accident de Zoufftgen en 2006 (nez à nez entre deux trains, avec décès) entre le Luxembourg et la France invite en effet, à une vigilance toute particulière en zone limitrophe...

6/ Etude des fusions, acquisitions du Groupe SNCF.

Commentaires l'UNSA : le listing de nos filiales, environ 800 à 900 consolidées ou



non (SNCF supérieure ou inférieure à 50 % du capital), est remis en séance.

En résumé, cette plénière marque la demi-mandature du premier exercice du CEE du groupe SNCF. Chacun prenant ses marques, la découverte de nos homologues européens n'en est que plus enrichissante. La SNCF, maintenant positionnée en tant que Groupe Public Ferroviaire se développe de façon prégnante à l'international. Se vouloir Championne multimodale de l'écomobilité dit « porte à porte » comme voulu par Guillaume Pepy n'est pas en soi anormal quand on sait que la nature « a horreur du vide », et que d'autres acteurs (privés ou publics) se positionneront sur ces marchés porteurs.

Alors que nous apprenons en séance que la SNCF prend une part majoritaire dans OuiCar (service de location de voiture entre particuliers), la question est de savoir où se situera l'équilibre entre tous nos marchés, afin qu'ils ne se concurrencent pas entre eux, et particulièrement avec notre cœur de métier qui est le ferroviaire !...

SNCF, à nous de vous faire préférer... quoi ?

Par Laurent FAUVIAU et Edouard ZENOU ■

Congrès Régional de l'UNSA-Ferroviaire Rhône Alpes

► **LE VENDREDI 12 JUIN 2015,
LE SYNDICAT RÉGIONAL
UNSA-CHEMINOTS S'EST
RÉUNI POUR SON CONGRÈS
À LYON.**

Cette rencontre qui se tient tous les trois ans a pour but d'élire le secrétariat, de revenir sur les principaux événements survenus pendant cette période, de valider le rapport d'activité 2012/2014, le rapport financier de l'année en cours sans oublier de renouveler les contrôleurs aux comptes de notre syndicat. Après le petit mot d'accueil, le Secrétaire d'UR a remercié les invités de cette journée, Marc Baucher, Dominique Triquet, Benoit Vienne, Frédéric Chandelier, Didier David et le représentant de l'UNSA Ville de Lyon pour nous avoir gracieusement prêté la salle de « la Ficelle ».

Benjamin Rassart, le Secrétaire sortant, nous a présenté les trois années d'activités syndicales qui se sont écoulées. Puis Didier Casu, Trésorier sortant, exposa à l'assemblée les comptes 2014, validés par les contrôleurs aux comptes et fit une brève rétrospective de la tenue des finances de notre syndicat pour la période 2012/2014.

Après une pause bien méritée, nos adhérents ont découvert la liste des candidats pour l'élection du nouveau secrétariat par vote à bulletin secret. Ensuite, Marc Baucher, Secrétaire Général de l'UNSA-Ferroviaire est revenu sur les dossiers nationaux en cours (Réforme Ferroviaire, Accord IRP, Relations Sociales), pour des échanges animés avec nos adhérents.

Dominique Triquet, Secrétaire Fédéral de la Zone Sud-Est, est intervenu sur le dynamisme des Groupes de Travail technique (GTZ) de la Zone et de l'augmentation du nombre d'adhérents. Benoit Vienne, Secrétaire Fédéral Matériel et Management, a exposé la problématique de la nouvelle réorganisation des ateliers de maintenance, engagée par la Direction du Matériel. Un point précis a été fait sur le technicentre d'Oullins et sur celui de Romilly.

Pour conclure cette matinée, un buffet froid attendait nos convives pour une pause méri-



dienne chaude et ensoleillée accompagnée de boissons fraîches.

A la reprise, Thierry Chaube nous a présenté les modifications statutaires de notre Syndicat, la principale étant le passage de UNSA-Cheminots en UNSA-Ferroviaire. Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée. Dorénavant notre syndicat s'appelle UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes. Hervé Noel annonce ensuite les résultats du vote avec 94 % de « Pour » donnés à la nouvelle équipe régionale qui se compose : d'Eric Valeri, Trésorier Adjoint ; Didier Casu, Trésorier ; Cécile Mousset, Secrétaire ; Carlos Barbeira, Secrétaire Général Adjoint et Benjamin Rassart, Secrétaire Général.

Un point sur l'actualité régionale a été fait par Cécile Mousset qui a donné lieu à des

échanges avec les congressistes, puis c'est Nadine Thevenot qui présenta l'actualité du CER et pour conclure Marta Heraud qui évoqua les propositions de notre syndicat soutenues pour les nouvelles activités sociales. Cette journée longue et chaude s'est terminée par un dernier message du Secrétaire Général remerciant la présence des adhérents et nous donnant rendez-vous en septembre pour lancer la campagne électorale des élections professionnelles.

Par Cécile MOUSSET ■

Changement d'organisation à l'UR de Lille

CE 27 MAI, C'EST DANS LES LOCAUX DE L'INTERPRO, SITUÉS À LA BOURSE DU TRAVAIL, QUE LES ADHÉRENTS ET MILITANTS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS PAR DIDIER DAVID, SECRÉTAIRE DE L'UNION RÉGIONALE ET TOUTE SON ÉQUIPE.

L'assistance a tout d'abord souhaité la bienvenue à Marc Baucher, Didier Borgeaud, Nathalie Wetzel, Laurent Fauviau, Philippe Dumé et Jean-Claude Charlet de l'Interpro. Rapports moral et financier ont été exposés et soumis à l'approbation des Conseillers. Denis Laubry, Trésorier, présente la viabilité des comptes, approuvés à l'unanimité. Le Secrétaire Régional présente le rapport d'activité de l'année 2014 / 2015, riche en événements, sous couvert de la réforme du ferroviaire. Un point est également



fait sur les adhésions et la formation des élus, à l'UR ou à la Fédération.

Afin de coller à la configuration de l'Entreprise, de nouveaux statuts et règlement intérieur sont présentés, prévoyant la réunification des 4 syndicats géographiques en un syndicat régional composé de 9 sections. Les statuts sont votés à l'unanimité.

Vient ensuite le moment de l'élection de la nouvelle équipe où Frédéric Delbar, seul candidat en lice au poste de Secrétaire Régional, présente les coéquipiers avec lesquels il souhaiterait travailler.

La liste, votée à une grande majorité, est composée de : Frédéric Delbar, Secrétaire Régional ; Christian Debast, Trésorier Adjoint et

Secrétaire Mobilités ; Bruno Catiau Secrétaire Réseau et Denis Laubry, Trésorier. Les Délégués Régionaux sont : Didier David pour l'EPIC de Tête et Guillaume Veret pour le Fret. Frédéric Delbar, remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée et précise l'immense travail à accomplir : élections professionnelles, réforme ferroviaire, CCN, accords d'Entreprise et la future réforme territoriale. Le congrès se termine avec Marc Baucher sur un éclairage des négociations et enjeux en cours. Les échanges se sont poursuivis dans un moment de convivialité très apprécié.

Par Frédéric DELBAR ■

Conseil du Syndicat Régional de Picardie

C'EST SOUS UN CIEL AUTOMNAL CE 29 MAI, QUE S'EST DÉROULÉ LE CONSEIL D'UNION DU SYNDICAT RÉGIONAL DE PICARDIE AU CENTRE DE FORMATION INFRASTRUCTURE D'AMIENS.

Accueillis par Philippe Dumé et son équipe, les militants et les adhérents présents ont souhaité la bienvenue à Roger Dillenseger et Didier Borgeaud.

Ce Conseil d'Union portait sur trois points principaux :

- la modification des statuts du Syndicat, suite au Congrès Fédéral extraordinaire du 24 mars.



- l'actualité syndicale, la réforme du ferroviaire et les élections professionnelles 2015.

- questions diverses et débat.

Après la présentation des modifications de statuts par Philippe Dumé et Roger Dillenseger, les membres présents votent « POUR » à l'unanimité. Ce 29 mai 2015, l'Union Régionale UNSA-Cheminots Picardie est donc devenue l'Union Régionale UNSA-Ferroviaire Picardie. L'actualité syndicale est très commentée. En effet, Roger Dillenseger s'adresse à des militants des différents métiers de l'Entreprise : la SUGE, l'Escalpe, le Commercial Voyageurs,

les Médicaux Sociaux, le Matériel, la Maintenance et Travaux, le Centre Professionnel de Formation de l'Infrastructure, les Agents de Conduite, l'Etablissement Voyageurs Picardie. Les échanges, outre les sujets métiers, portent principalement sur la Convention Collective Nationale et son champ d'application, la réforme du système ferroviaire et les négociations sur les IRP 2015. Ces thèmes ont donné lieu à de multiples interventions intéressantes qui se sont poursuivies lors d'un agréable moment de convivialité.

Par Philippe DUMÉ ■

AG de l'UR Lorraine

► **C'EST DANS UN CONTEXTE DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE QUE S'EST DÉROULÉE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UR LORRAINE LE 1^{ER} JUIN À METZ.**

Accueillis par Marc Oury Secrétaire sortant et par son équipe, les militants et adhérents présents ont souhaité la bienvenue à Roger Dillenseger, et Didier Borgeaud. Après huit ans passés à la tête de l'UR, Marc Oury signifiait la volonté de mettre en place un comité renouvelé.

Pour continuer sur cette dynamique, les adhérents présents ont donc signifié leur confiance aux nouveaux membres, emmenés par Christine Trunfio, en charge de la destinée de l'UR, dans un contexte mouvant portant sur la réforme ferroviaire, mais aussi sur les élections professionnelles de 2015, le découpage des IRP et la Convention Collective Nationale du ferroviaire.

Les étapes statutaires ont été respectées, le rapport d'activité et le rapport financier sont présentés et approuvés. Marc Oury



a rappelé le contexte de la modification statutaire ainsi que les interrogations sur l'avenir de l'UR eu égard aux transformations structurelles de l'Entreprise, mais aussi politiques concernant le découpage des Régions.

Didier Borgeaud félicite la nouvelle équipe et a tenu à saluer Marc Oury, ainsi que les militants présents, pour le travail accompli durant toutes ces années. C'est grâce au travail de qualité sur le développement syndical et à l'action de chacun, que l'UNSA a su conforter et renforcer sa place.

Roger Dillenseger présente ensuite ses encouragements à chacun et commente l'actualité nationale, la réforme du fer-

roviaire, les IRP 2015 ainsi que la future réforme territoriale.

Convivialité et échanges, deux éléments essentiels bien présents lors de cette AG de l'UNSA-Ferroviaire, ont contribué au succès de cette journée.

Constitution de la nouvelle équipe : Christine Trunfio : Secrétaire d'UR, Marc Oury : Secrétaire adjoint, Frédéric Stuner : Trésorier, Benoit Thevenard Berger : Trésorier adjoint, Delphine Oury : Administration et Logistique, Christine Graffiedi : Prospectives, Dominique Corradi : Stratégie

Par Christine TRUNFIO et Didier BORGEAUD ■

AG de l'UR Alsace

► **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UNION RÉGIONALE ALSACE S'EST RÉUNIE LE 1^{ER} JUIN À STRASBOURG. NOMBREUX ONT RÉPONDU À L'INVITATION ADRESSÉE À L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS.**



Les rapports d'activité, moral et financier présentés par Audrey Ruzzi, Christophe Béclier et Christine Balanqueux témoignent de la vitalité de cette UR, première Organisation Syndicale sur la région Alsace. Ce résultat est celui de ses militants et militantes qui défendent et informent les Cheminots dans le respect des valeurs de l'UNSA.

Le Secrétaire du CER Alsace, Gérard Schott, est

intervenu pour évoquer et résumer l'année écoulée à la tête du Comité. Il a remercié Christophe Béclier et son équipe pour leur soutien ainsi que Gabriel Munch, Sylvain Rauch et Ludovic Wintenberger pour leur travail destiné aux Cheminots de la région. La modification de nos statuts était à l'ordre du jour. La volonté de s'inscrire dans une stratégie de «branche ferroviaire» dans un monde qui nous impose la concurrence a

été comprise. Après un vote à l'unanimité l'Union Régionale UNSA Cheminots Alsace a pris le nom de «Union Régionale UNSA-Ferroviaire Alsace».

Remercions les nombreux participants et les invités, en particulier Marc Baucher et Thierry Marty, qui ont largement contribué à la réussite de cette assemblée générale 2015.

Par l'équipe de l'UR Alsace ■

AG du Syndicat UNSA-Ferroviaire de Paris Est

➤ **LE MERCREDI 1^{ER} JUILLET AU CENTRE CULTUREL DE CHELLES (77), S'EST TENUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT UNSA-FERROVIAIRE DE PARIS-EST. JOUR SYMBOLIQUE PUISQU'IL COÏNCIDE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE.**

Malgré la canicule, une centaine d'adhérents ont répondu présents. Pascale Lemerrier-Collot, Secrétaire Régionale, a ouvert l'assemblée générale. Elle a remercié Alain Coudray (retraité) pour toute l'organisation logistique qui a permis le bon déroulement de cette AG.

➤ **ORDRE DU JOUR DE L'AG**

- Rétrospective sur les 14 mois écoulés depuis la dernière AG du 19/05/2014,
- Modifications des statuts (changement de dénomination) : **modifications approuvées à l'unanimité**,
- Bilan des comptes,
- Compte rendu de la Commission de Contrôle par Rachel Simon et Romain Nance,
- Election des Secrétaires Généraux Adjoint, Trésorier et Trésorier Adjoint,
- Nouvelle désignation des vérificateurs aux comptes,
- Point sur le Technicentre Industriel de Romilly (TIR),



- Elections à venir (CE/DP/CA/CS),
- Echanges avec les invités et questions diverses.

➤ **APERÇU DE LA VIE DU SYNDICAT RÉGIONAL**

- Sections syndicales : création de la section SUGE le 10 avril 2015.
- Le journal « L'UNSAVIEZ'VOUS » est édité tous les 2 mois. Merci à l'équipe de rédaction.
- GT Jeunes : Romain Nance a été élu Secrétaire Adjoint.
- Les retraités : Remerciements aux retraités pour leur aide lors des notations et notamment un grand merci à Gisèle Paupert qui a assuré une « information » notations pour les délégués.
- Information rupture du contrat de travail : Alain Coudray, Conseiller Prud'homme, a assuré deux journées d'information sur les ruptures de contrat de travail autre que licenciement (démission, rupture amiable, transaction,...)
- Journées « UNSAttitude » : trois journées animées par Irène Belleperche et Emmanuel Lepers. Ces journées ont permis de réaliser une trentaine d'adhésions. A noter que la journée du 9 juin a été mutualisée avec l'UR de PSE. Expérience positive à renouveler.
- Journées d'accueil des nouveaux adhérents : deux journées réalisées depuis la dernière AG avec une vingtaine de participants environ. Journées animées par Emmanuel Lepers.
- Journées d'information RH : deux journées d'information RH0077 ont permis à dix-sept

participants dont trois de l'UR Picardie de se familiariser avec ces textes règlementaires.

A l'issue du scrutin, ont été élus :

- Irène Belleperche, Secrétaire Régionale Adjointe
 - Agnès Paquet, Trésorière
 - Max Dorsaix, Trésorier Adjoint
- Félicitations aux élus(es).

D'autre part, Rachel Simon et Séverine Jamain sont les nouvelles vérificatrices aux comptes.

Marc Baucher, Secrétaire Général, a commenté les dernières actualités nationales. Un débat a suivi sur différents sujets comme la mise en place au 1^{er} juillet du GPF : la dénonciation de l'accord relatif à la gestion de la période transitoire, au recours au vote électronique, à la durée des mandats et à la représentation du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du GPF ; les élections CA/CS/DP/CE de novembre 2015 et le dialogue social compliqué notamment avec la 1^{ère} organisation syndicale. Pascale Lemerrier-Collot a remercié les participants(es) et a conclu par cette citation :

« **Ne laissons pas aux autres le soin de décider pour nous, ne baissions pas les bras, restons soudés et solidaires, continuons à faire valoir nos revendications.** ». L'assemblée générale s'est terminée par le verre de l'amitié et un buffet.

Par Pascale LEMERCIER-COLLOT ■

LE BILLET DU PRÉSIDENT DE L'UFR



Eric TOURNEBOEUF

Rentrée

► **SEPTEMBRE ARRIVE, ACCOMPAGNÉ DU MOT MAGIQUE : « RENTRÉE ». IL EST SUR TOUTES LES LÈVRES ET ANIME TOUTES LES CONVERSATIONS. POUR NOUS, RETRAITÉS, CETTE « RENTRÉE » SE VIT SOUVENT PAR PROCURATION. C'EST CELLE DE NOS PETITS ENFANTS À L'ÉCOLE, PARFOIS CELLE DE NOS ENFANTS, VOIRE DE NOS CONJOINTS AU TRAVAIL, ET POUR CEUX QUI CONSERVENT CHEVILLÉE AU CORPS LEUR ÂME DE SYNDICALISTE, C'EST LA RENTRÉE SOCIALE...**

Tous les ans, fin août, on fait comme s'il allait se passer quelque chose, la veillée avant le « grand soir », l'étincelle qui va mobiliser en masse et transformer radicalement notre société pour la rendre plus juste, plus solidaire, en un mot plus humaine... Et comme tous les ans on fera en janvier le triste constat que rien ne change, et que l'individualisme a encore de beaux jours devant lui...

La « rentrée » est également politique. Je pourrais vous parler du « Dallas » français, la sinistre pitrerie à laquelle se livre notre famille Ewing à nous, les Le Pen père, fille et compagnie. Le feuilleton pourrait être drôle s'il n'était pas aussi affligeant. Au même titre qu'est affligeant le vote en faveur d'un parti politique qui n'est qu'une entreprise familiale dont le fonds de commerce n'est pas le pétrole mais la voix de l'électeur et les fonds publics qui l'accompagnent. Pauvre France, ta faculté à oublier les leçons de l'histoire et ta naïveté ne cessent de me surprendre.

La « rentrée » ce pourrait aussi être un autre feuilleton, breton celui-là. Après les « bonnets rouges », je demande les éleveurs de porc. Je trouve normal que l'on veuille vivre dignement de son travail. C'est même pour le syndicaliste que je reste, le moins que l'on puisse exiger. Mais, ironie de l'histoire, c'est au même endroit, en Bretagne, qu'une révolte populaire a mis au rebut un dispositif, la taxe poids lourds, qui pouvait à terme augmenter le prix du transport longue distance et donc redonner des marges de compétitivité aux productions locales et qu'une autre mobilisation a lieu pour tenter de maintenir les cours du porc sur le marché de Plérin. Exit donc cette taxe au nom de la compétitivité bretonne... et aujourd'hui, c'est le porc polonais, via l'Allemagne, qui fixe le prix du porc breton ; quel cinglant retour de bâton en quelques mois. Certes, la crise ukrainienne et l'embargo russe ont précipité les choses, mais le raccourci est saisissant.

Comme ces quelques exemples le prouvent, la « rentrée » est multiple, et chacun a la sienne, alors je vous souhaite à toutes et tous une bonne « rentrée ».

AG des retraités de l'UNSA Ferroviaire Limousin

► **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE L'UNSA FERROVIAIRE LIMOUSIN S'EST DÉROULÉE LE MARDI 19 MAI 2015, À LIMOGES, DANS LES SALONS DU BUFFET DE LA GARE DE LIMOGES. LE PRÉSIDENT DU SECTEUR, MAURICE LABLAUDE, OUVRE LA SÉANCE À 9H30, APRÈS AVOIR SOUHAITÉ LA BIENVENUE À TOUS LES PARTICIPANTS, AU NOMBRE D'UNE QUARANTAINE, ET FAIT PART DE CEUX QUI SE SONT EXCUSÉS, BEAUCOUP POUR RAISON DE SANTÉ.**

Il présente ensuite les invités, à savoir Joël Recart, Secrétaire Général de l'UFR, représentant Eric Tourneboeuf, Président de l'UFR excusé, retenu à Paris par un conseil national ; Jean François Moriceau, représentant Michel Pouyaud Secrétaire du secteur (actifs) de la région Limousin et les représentants des autres secteurs de la section Sud-Ouest. Il fait ensuite observer une minute de silence en la mémoire de nos quatre camarades disparus en cours d'année 2014.

Le Président présente et commente le rapport d'activité et évoque la participation des membres aux différentes réunions, tant au niveau national, régional, local et aux différentes manifestations tant locales que nationales. Les effectifs sont stables à fin 2014. Le point a été fait sur les cotisations 2015. La permanence a lieu tous les deuxièmes mardis de chaque mois, sauf juillet et août, de 14h00 à 16h00. Concernant les infos, le maximum est diffusé par internet. Le bilan financier, présenté par Dominique Ferre, fait apparaître un solde positif, témoin d'une bonne gestion. Les rapports d'activité et financier ont été approuvés à l'unanimité. Le renouvellement du Bureau, avec chan-

gement du secrétaire adjoint et du trésorier adjoint, est approuvé à l'unanimité.

Jean François Moriceau a fait le point sur les sujets suivants :

- réforme du ferroviaire, avec la création de trois EPIC avec C.E. et une comptabilité séparée,
- changement de la convention collective, avec suppression du RH077, qui s'adressera à tous les salariés du ferroviaire,
- représentativité syndicale dans le futur, avec les moyens qui seront mis en œuvre,
- organisation des OS,
- avenir des intercités sur la région, le TGV Poitiers Limoges (actuellement en sommeil), le POLT (de gros travaux sont engagés pour 5 millions d'euros),
- point sur la réforme territoriale, mise en place au 1^{er} janvier 2016, qui va avoir un impact sur le ferroviaire, principalement au niveau régional, concernant les TER. Certaines lignes risquent d'être fermées et d'autres assurées par car.

Joël Recart a évoqué les points suivants :

- réforme de la SNCF avec l'impact au niveau syndical, principalement le statut,

- dialogue social mis à mal, car éloignement des décideurs,
- financement des retraites, suite à diminution des actifs,
- embauchage des contractuels, avec négociations des salaires,
- en 2019, concurrence au niveau des TER avec problématique au niveau des facilités de circulation ; actuellement, contingentement en nombre et en situation sur les TGV et les TET,
- mensualisation des retraites au 01/01/2016 (décret du 15/05/2015) ; le statut et le pouvoir d'achat des retraités sont malmenés,
- activités sociales : les orientations seront à faire au niveau régional,
- CPRP : on ne défend pas assez nos acquis !

La réunion s'est terminée par un excellent repas au buffet de la gare.

Par Maurice LABLAUDE ■



JUSQU'À
100€
OFFERTS
POUR LES MOINS DE 30 ANS*



Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.

En tant qu'agent du service public, vous vous engagez pour les autres, alors GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre fonction : une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail, des solutions d'épargne sûres et disponibles pour commencer à préparer votre retraite.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr

* 50 € pour l'assurance Auto Pass et 50 € pour l'assurance Santé Pass. Offre réservée aux jeunes agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto. Offre valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S, Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.